

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°900) DE MISE A DISPOSITION, DE SALLES BERLIOZ ET POLE DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CHŒUR SAINT-LOUIS DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-23-336 EN DATE DU 29 AOUT 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

 ${
m VU}$ l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dons le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions, en salle Pôle documentaire les 2 mars et 27 avril 2024 de 14h00 à 18h00 ; en salle Berlioz les 30 septembre, 14 octobre, 18 novembre 2023 et 13 janvier et 3 février 2024 de 14h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dons le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions en salle Pôle documentaire les 2 mars et 27 avril 2024 de 14h00 à 18h00 ; en salle Berlioz les 30 septembre, 14 octobre, 18 novembre 2023 et 13 janvier et 3 février 2024 de 14h00 à 18h00 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230829-lmc1H11149H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/08/2023

Date de Publication: 29/08/2023